VIE DES COMMISSIONS DE L'INSTITUT

SECTION DE LA ROCHELLE

REUNION DU 16 JANVIER 1947

Présents : Mme Bouclaud ; MM. Baud, Boucleau, Caquineau, Fontenaud, G. Fragnaud, Furgier, Gauduchon, Guillori, Lebon, Marcadon, Tesson, Verrier.

Le Groupe se réunit dans une salle de classe de l'école Bonpland.

Le camarade Saillard, sollicité par le Groupe, définit ce qu'est l'Education Nouvelle et donne des indications sur une méthode de travail du Groupe. Il est invité à nous faire part de ses expériences personnelles, ce qui donne lieu à des échanges de vue dont tous les camarades font leur profit.

Pour la Bibliothèque de Travail, les camarades se chargent des enquêtes suivantes (déjà quelques-unes sont commencées) :

Fontenaud (école de Laleu) : Activités et industries du port de La Pallice.

Furgier (école Bonpland) : Le port de La Rochelle, Les transports ferroviaires.

Garousseau (Salles-sur-Mer) : L'ancien Châtelaillon.

Guillori (Le Bois-en-Ré) : L'évolution de la propriété dans l'Ile de Ré, Les marais salants.

Baud (Laleu) : Météorologie.

Caquineau (Marsilly) : La mytilliculture.

Le projet de brochure : « Le pin des Landes » communiqué par l'école de Souston, est confié à Fontenaud, Lebon et Beau.

Désignation des membres du bureau provisoire : président, Verrier ; vice-président, Lebon ; secrétaire, Bouclaud ; trésorier, Gauduchon.

En attendant que les statuts mis à l'étude soient adoptés, la cotisation est fixée à 20 fr.

La section se réunira une fois par mois.

La prochaine réunion pédagogique mensuelle organisée par M. l'I.P. ayant trait aux Méthodes Actives, les camarades Lebon et Bouclaud sont désignés pour répondre, le cas échéant, aux diverses questions qui y seront soulevées. Sur la demande de M. l'I.P., le Groupe y exposera brochures et documents sur l'Education Nouvelle.

Le Groupe prévoit pour la fin de l'année scolaire une exposition de travaux scolaires dans une salle publique.

Le Groupe étudiera dans sa prochaine réunion la création d'une « Gerbe départementale ».

Au nom du Groupe, Verrier remercie Saillard d'être venu assister au départ du Groupe de La Rochelle et guider ses premiers pas.

SECTION D'AULNAY

Des convocations lancées dans le courant de janvier et adressées à tous les maîtres du canton les invitaient à se réunir le 23 janvier, à l'école de filles d'Aulnay. Le but de cette réunion était de constituer un groupe cantonal d'E.N.

Malgré le froid et un vent de tempête, une vingtaine de collègues avaient répondu à cet appel.

R. Fragnaud définit les principes de l'éducation nouvelle, explique ce que sont les techniques Freinet et insiste surtout sur la correspondance interscolaire et l'imprimerie à l'école.

Mme Martin montre quelques réalisations de ses élèves (classe de F.E.P.) : fiches d'histoire et de géographie.

La prochaine réunion aura lieu à l'école de Saint-Mandé. A l'ordre du jour, démonstration d'imprimerie, de gravure sur lino et de peinture à la colle. — R. FRAGNAUD.

DÉPARTEMENT DU DOUBS

Le 3 février 1947 fut, pour notre camarade Raymond Vertener et pour sa femme, l'occasion d'une grande journée de démonstration en leur école de Montrond-le-Château (Doubs).

Les élèves de cette école, entraînés à nos techniques, et leurs instituteurs, révélèrent aux normaliennes de Besançon qu'accompagnaient leur directrice et deux professeurs, tout le parti qu'on peut tirer du texte libre.

Au point de départ de la lecture globale des tout-petits, le texte libre révélateur de l'intérêt actuel, présent, est à la source qu'une quantité d'exercices qui s'enchaînent d'associations spontanées en associations spontanées.

Les normaliennes de Besançon ont eu ainsi la vision directe de ce que permettent et cette technique du texte libre et ses corollaires : imprimerie, échanges interscolaires, travail à l'aide du fichier coopératif, bibliothèque de travail, enfantines, gerbes, etc...

De l'avis même de Madame la Directrice de l'Ecole Normale, les normaliennes « sont revenues enchantées, estimant que cette visite les avait remarquablement éclairées sur des problèmes qu'elles se posaient ».

Déjà, Monsieur le Recteur de Besançon envisage de revenir voir cette école qui, comme tant d'autres, pratiquant nos techniques, avance au travers d'obstacles matériels et de beaucoup de problèmes à résoudre.

L'école de Montrond-le-Château ne travaille pas dans un monde exempt de toutes conditions défavorables. Elle ajoute tout simplement son effort à celui de tous nos adhérents.

Nous pouvons tous nous en réjouir, car il est de plus en plus possible d'aller de l'avant vers de nouveaux progrès.

Pourquoi les livraisons traînent à la C.E.L. !

C'est la plainte, nous le savons, que formulent un certain nombre de camarades, pas toujours avec aménité d'ailleurs.

Pour éviter qu'on en déduise une faiblesse grave dans l'organisation commerciale de la C.E.L., nous nous expliquerons encore une fois.

Seules sont livrables immédiatement nos éditions papier (B.E.N.P. — B.T., etc...) Pour tout le reste : F.S.C., pour lequel nous manquons de carton ; — matériel d'imprimerie, pour lequel nous sommes toujours à court de quelque article ; — matériel à graver, pour lequel nous trouvons si difficilement le lino, — papier que nous ne pouvons pas nous procurer en quantité suffisante, même avec bons, nous ne saurions garantir aucun délai : nous livrons quand nous pouvons. Les livraisons pour tel ou tel article peuvent être presque immédiates à certains moments, retardées d'autres fois quand le stock n'est pas renouvelé à temps. Réclamez, certes, quand vous craignez qu'on vous oublie, mais ne nous accusez pas de lenteur parce que nous ne pouvons pas vous servir comme vous le désirez. Nous sommes les premiers à en souffrir.

Nous avons, malgré tout, expédié depuis la rentrée, près de deux mille matériels d'imprimerie, autant de matériels à graver ; nous pensons avoir des casses sous peu. A ce propos, nous informons les camarades qui ont reçu une casse carton, que nous pensons être en mesure sous peu de leur livrer, s'ils le désirent, une casse bois (parisienne ou C.E.L.) Nous leur livrerons cette casse au prix coûtant, aux environs sans doute de 220 fr. Qu'ils nous passent commande s'ils la désirent. (La casse carton, si imparfaite qu'elle soit, nous avait coûté presque autant que les casses bois).

Nous échangeons gratuitement et immédiatement, par poste, toute presse qui ne fonctionne pas parfaitement. (Graissez les charnières de la presse.)

Notre fondeuse commence à fonctionner. Si nous pouvons nous procurer le plomb, nous pensons être en mesure sous peu de servir plus rapidement les matériels commandés.

Mais c'est pour les paiements aussi que nous ne sommes pas très satisfaits. Un certain nombre d'erreurs comptables nous ont été transmises ces temps-ci. Je les ai examinées moi-même : nos services ne sont que très exceptionnellement en faute. Les erreurs proviennent toujours des fiches doubles (instituteur et coopé-scolaire) et des paiements par les Mairies : les percepteurs n'indiquent jamais — sauf quand l'Instituteur est secrétaire de Mairie — à quelle facture correspondent les mandats. Nous avons de ce fait, en permanence, plusieurs centaines de versements qui attendent que l'intéressé réclame.

Nous avons eu, quant à nous, beaucoup à nous plaindre ces temps-ci de l'extrême lenteur dans les règlements de factures et nous avons dû répondre parfois avec quelque vivacité à quelques adhérents qui exagéraient : tel celui qui trouvait indécent que nous ne lui remboursions pas un acompte de 2000 fr. alors qu'il reconnaissait nous devoir plus de 1000 fr.; — et tel autre qui ne nous paiera les 500 fr. qu'il nous doit encore que lorsqu'il aura reçu la vis de serrage qui manquait à sa presse; — ou tel autre encore qui, ayant reçu une facture de 500 fr. qu'il ne comprenait pas, déclare ne pas nous faire confiance pour nous payer ainsi cette somme... Alors qu'il reconnaît nous devoir 700 fr. et que son école sinistrée a bénéficié d'une remise de 30 % sur le matériel et 50 % sur les éditions !... — ou tel autre qui ne paiera son matériel que lorsqu'il aura reçu l'agrafeuse C.E.L. qui lui manque, car, dit-il, on ne paye d'ordinaire une commande que lorsqu'elle est totalement satisfaite. A ce compte nous ne serions jamais payé par personne. (Si nous n'avons pas expédié en son temps les agrafeuses que nous avions et que nous avons en magasin, c'est que nous ne trouvons pas sur le marché les agrafes indispensables).

Nous demandons à nos camarades d'être plus compréhensifs et de ne pas négliger les intérêts de leur Coopé.

Notre Congrès de Dijon aura à examiner d'ailleurs cette importante question.

C. F.

DES EXEMPLES QUI RÉCONFORTENT

Nous donnons dans ce numéro quelques exemples de faits et gestes qui décourageraient parfois si nous n'avions en contre-partie des exemples comme celui que nous apporte la lettre ci-dessous que nous croyons utile de citer.

La C.E.L. est votre œuvre et votre propriété. Vous pâtissez de ses difficultés ; ses succès sont les vôtres. Soyez de bons coopérateurs !

Cher camarade,

Ce matin, en rentrant en classe, j'ai lu à tous mes élèves votre article « Paiements », du dernier numéro de L'Educateur.

Je n'ai pas eu besoin d'expliquer : « grave crise financière », tous les coopérateurs comprennent au premier coup.

Aussi, après une discussion fort animée, toute

la classe a été d'avis de faire un geste pour aider la C.E.L. dans la mesure de nos faibles ressources.

Nous avons en caisse 2.673 fr. que nous réservions pour régler nos commandes à la C.E.L. au fur et à mesure de leur réception.

Un élève, pensant à un « slogan » des cheminots, a déclaré « Argent qui dort, argent mort ».

Le trésorier a proposé d'envoyer 500 fr. à « Freinet » — on dit Freinet comme s'il s'agissait d'un camarade toujours présent — mais la somme a été trouvée dérisoire. Finalement, il a a été décidé que nous enverrions 2.000 fr., parce que personne ne veut voir la C.E.L. battre de l'aile.

Veuillez donc trouver ci-joint un mandat de 2.000 fr. au c.c. postal 115.03 Marseille que vous voudrez bien porter à notre crédit pour règlement de nos commandes en cours.

Bonne leçon de morale en action d'entr'aide et de solidarité sans préchi-précha !

Bien cordialement.

Bats, Baigts de Béarn (B.-Pyr.).

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

ÉPREUVES DES C. A. P.

L'appel que nous avons lancé en vue de rassembler les différents sujets de C.A.P. proposés en France au cours des années 1945 et 1946 a été entendu.

Déjà, Lemarchand (Académie de Clermont-Ferrand), Henry (Académie de Poitiers), nos camarades de l'Académie de Lille nous ont fait parvenir les documents demandés. Nous les en remercions à nouveau très vivement.

Cependant, pour que ce travail puisse présenter un intérêt pratique réel pour le personnel enseignant dans les Centres, il est absolument indispensable que de tous les départements de France me parviennent rapidement les listes complètes des C.A.P.

A tous, je demande de faire un effort pour que le travail qui est largement amorcé puisse être poursuivi dans les meilleures conditions.

M'envoyer d'urgence tout ce qui a été glané par vos soins à l'adresse : R. Coste, 5, rue T. de l'Escarène, Nice.

AUX ADHÉRENTS

Nous nous excusons des erreurs qui se sont glissées dans quelques comptes et qui résultent de la totale inexpérience, en septembre-octobre, d'un personnel que nous avons dû recruter en toute hâte et qui était totalement ignorant de notre travail.

Nous nous organisons pour que notre service commercial soit à la hauteur de la confiance croissante que nous font les membres du personnel enseignant.

A PROPOS DU C.E.P.E.

Tout à fait d'accord avec Vignon (Creuse) en ce qui concerne les brevets scolaires (n° 4 de *L'Educateur*). Je tiens toutefois à exposer mes idées personnelles sur le C.E.P.E.

Le C.E.P.E. devenant un examen de fin de scolarité, ne croyez-vous point, chers collègues, qu'il y aurait lieu d'exiger que cet examen fut obligatoire pour tout élève atteignant l'âge de 14 ans, quel que soit le cours et le niveau que l'élève ait atteint.

Ne présentant que de bons élèves, le niveau de l'examen tend à s'élever de plus en plus, et devant de bonnes copies, l'examinateur devient plus sévère nécessairement lorsqu'il a le malheur de tomber sur des copies passables qui lui paraissent par comparaison avec les bonnes franchement mauvaises. Mes élèves assez bien doués arrivent ainsi à échouer.

Et quelles indications peut donner l'obtention du C.E.P. en ce qui concerne la valeur du candidat ? Il y a une grande différence entre le premier reçu et le dernier admis et cependant tous deux ont un diplôme de même valeur.

Il y aurait lieu, à mon avis, d'obliger tout élève qui quitte l'école sa scolarité terminée, à passer son examen du C.E.P. et un certificat lui serait délivré, indiquant qu'ayant subi les épreuves du C.E.P. en fin de scolarité, il a obtenu tant de points sur tant. S'il a obtenu zéro point, on saura à quel élève on a à faire et il y aura une différence nette entre l'élève qui aura obtenu 30 points et celui qui en aura 40 ou 45.

De plus, pourquoi limiter l'âge de fin de scolarité à 14 ans ?

Pour obliger l'élève à une fréquentation régulière, n'y aurait-il pas lieu de décider qu'aucun élève ne sera autorisé à quitter l'école que lorsqu'il aura, à partir de 6 ans, fréquenté l'école pendant 1500 journées, par exemple.

A partir de 15 ans, l'enfant n'ayant pas ses 1500 journées de présence, soit 3.000 présences, serait obligatoirement envoyé dans une école intercommunale où une classe serait réservée aux élèves ayant eu une très mauvaise fréquentation. Les absences seraient moins nombreuses car les parents ne tiendraient pas à ce que l'enfant rattrape plus tard les journées manquées et ils se passeraient ainsi plus volontiers des services des enfants d'âge scolaire. Aucune dispense ne serait accordée. Toutes dispenses, si elles s'avèrent nécessaires, seraient rattrapées plus tard. Finis alors les certificats de complaisance des médecins ou autres permettant à l'enfant d'échapper à la loi de fréquentation. L'enfant sachant qu'il doit passer les épreuves obligatoirement, travaillerait mieux et les parents eux-mêmes veilleraient aussi bien à la fréquentation qu'au travail de l'enfant.

VIRGILE COLIN, instituteur à Joncherey, territoire de Belfort.

LE CINEMA A L'ECOLE

Depuis bientôt un an, nous nous intéressons à la question du cinéma à l'école, au sein de la C.E.L.

Mon mari a attaché toute son activité à la partie mécanique : film, valeur du matériel, prix de revient, valeur des images, etc. Il a déjà fait passer, à ce sujet, un long rapport détaillé, chiffres à l'appui, dans « l'Educateur ». Et pourtant, on nous fait encore parvenir des lettres de camarades qui comparent ce qui n'est pas comparable quant au prix du projecteur et des ftlms, ou, ce qui n'est pas comparable, quant à la maniabilité du projecteur et de la caméra.

D'abord, je veux tout de suite détruire, autant que faire se peut, ce que j'ose appeler la légende du Pathé-Baby qui raye les films. Nous passons, sur un Pathé, (Coq d'Or) des films 9,5, en particulier des « Charlot » que nous louons. Quelques-uns sont manifestement usés, mais les raies ne sont pas plus nombreuses en face des griffes que dans les autres parties de l'image. Un film qui a passé, mettons une centaine de fois, est usé, quel que soit le format ou le système de perforation, c'est évident.

Cette petite question de technique mise au point, laissons le côté mécanique de côté. Il sera évoqué plus en détail à son heure.

Nous pensons qu'il convient, de nouveau, de mettre soigneusement l'accent sur une distinction essentielle. C'est celle à faire entre le cinéma éducatif et le cinéma récréatif et post-scolaire, celui que j'ose appeler le cinéma attrape-sous.

Coutard se plait à rappeler qu'au cours d'une conférence, Jean Painlevé, traitant du cinéma à l'école, disait que les projections, devaient illustrer un exposé et ne pas durer plus de quelques minutes.

Je crois que là est la vérité. Le film doit illustrer, expliquer même, mais ne doit pas constituer l'essentiel d'une leçon et ne peut rmplacer ni le maitre, ni le fichier, ni la B. T. Il est un outil nouveau mis entre nos mains, un nouveau moyen de parfaire notre connaissance du monde. Il a sa place, et une place de choix, dans toutes nos classes

Je n'ai parlé jusqu'ici que de la projection de films existant dans le commerce et réalisés dans un but plus ou moins mercantile.

Là, le film s'ajoute à la Bibliothèque de Travail, au fichier scolaire, au musée, il les complète, il les anime.

Avons-nous, par là, tiré du cinéma toutes les ressources qu'il nous offre. Il y a plus, il y a mieux, beaucoup mieux. Est-ce un rêve, une utopie ? Non, pas le moins du monde.

Le projecteur peut, et doit avoir un complément essentiel : la camera. Amis du 16, bon courage ! La camera 16 mm. est un peu encombrante ! et restera, quoi qu'on fasse, coûteuse, et par elle-même et par le film qui est cher !

Et alors, le cinéma sera un nouveau moyen d'expression, un nouveau moyen d'exploration mis à notre service. Nous pourrons tisser sur la France un nouveau réseau de correspondance scolaire qui ne supplantera certes pas les journaux, les lettres et les colis. mais qui en augmentera l'efficience.

Nous échangerons, non plus seulement des lettres, des journaux, ds photos, des comptes rendus d'enquête, mais aussi des films pris par les enfants et les maîtres. Et nous créerons, toujours, sans arrêt, la véritable cinémathèque éducative circulante.

Pour cela, il fallait choisir un format. Nous proporons le 9mm5.

Max et Marie CASSY.

LA PROJECTION FIXE

La projection fixe est à l'honneur. Une foule d'appareils nous est présentée sous des formats différents et ces formats exprimés en unités différentes risquent d'induire quelques camarades en erreurs, les millimètres risquant d'être confondus avec les centimètres.

Il importe sans tarder de donner quelques explications qui sembleront pour un grand nombre des évidences mais qui éclaireront tous les nouveaux adeptes.

Il ne faut pas confondre :

1° Projection de films fixes ;

2° Projection de vues isolées transparentes ;

3° Projection de documents opaques tels que images, photos, textes anciens, etc...

Les deux premiers ont une source lumineuse située derrière la vue éclairée en transparence.

La troisième utilise une glace qui donne une image agrandie sur un écran : c'est l'épidioscope dont Meunier a parlé dans *L'Educateur*, n° 5.

Reprenons en détail ces différentes projections :

1° PROJECTION FILMS FIXES

Les films ont en principe tous 35 m/m de large. (C'est le film de cinéma du format standard qui est utilisé). Mais les images qui s'y trouvent sont variables :

a) Les unes ont 18 m/m × 24m/m, c'est le format standard utilisé dans toutes les éditions des maisons de commerce.

b) Les autres ont 24 m/m × 36 m/m, c'est le format double standard utilisé dans les appareils photos « petits formats ». C'est ce format qui sera utilisé par l'équipe de la C.E.L.

c) Enfin, citons pour mémoire le format belge 24 m/m × 24 m/m.

Encore une fois, tous sont sur films de 35 m/m de large.

d) Si l'on fixe chaque vue 24 × 36 entre deux lames de verre, on obtient les vues isolées de 5 cm. × 5 cm. qui, à ma connaissance, ne sont

utilisées seulement que par les particuliers pratiquant le format réduit en photo.

2° PROJECTIONS DE TRANSPARENTS

Formats 6 cm. × 13 cm. et 8 cm. 5 × 10 cm. C'est la vieille lanterne magique dont nous ne parlerons pas, tout le monde la connaissant. C'est un format encombrant et démodé.

3° PROJECTIONS DE DOCUMENTS OPAQUES

Ces appareils dont le principe a été énoncé portent différents noms : cartoscopes, fragmoscopes, épidiascopes avec quelques variantes.

Il est évident que leur faible luminosité nécessite la salle obscure, l'éclairage du document étant indirect par rapport à l'objectif.

De plus, la grandeur du document à projeter commande le diamètre de l'objectif qui atteint 7 à 9 cm. pour des cartes postales (9 cm. × 12 cm). D'où un prix de revient très cher. On devine la grandeur des objectifs nécessaires pour projeter des documents de 20 cm. × 20 cm. ou 24 cm. × 30 cm. ou 40 cm. × 40 cm. (105 m/m d'ouverture et 800 m/m de focale). L'éclairage y atteint bientôt une valeur très élevée (deux lampes de 500 w. ou 1.000 watts).

Ces appareils sont chers : de 8.000 francs à 16.000 francs et plus.

Il vaut mieux souhaiter voir ces documents transcrits sur film fixe, la difficulté sera ainsi tournée et un seul appareil (films fixes) sera nécessaire.

Notons que les prix des projecteurs films fixes varient de 2.200 fr. à 9.250 fr. Il est à remarquer qu'il ne faut pas craindre une dépense peut-être un peu forte au départ. On en sera avantagé à l'usage.

Fève, de Vichery, dans *L'Educateur* n° 6, a développé ces conseils qu'il ne sera jamais superflu de rappeler.

4° Reste enfin la PROJECTION MICROSCOPIQUE

Elle est obtenue le plus souvent par un adapteur microprojecteur que l'on fixe sur son projecteur fixe. On en trouve à partir de 1.600 fr.

Signalons pour terminer qu'un certain nombre de ces appareils sont subventionnables par l'Education Nationale. Le *Bulletin Officiel* de l'Education Nationale, n° 3, du 16 janvier 1947, en publie la liste.

GAUTIER.

DISQUES C. E. L.

NOUVELLE RÉÉDITION

(à ajouter à notre catalogue)

503. — *Au devant de la vie.*
505. — *Le tilleul.*
204. — *Fleurs japonaises — Sous les flots changeants.*
203. — *Par la nuit charmée.*
202. — *Quadrille enfantin — Petits pantins.*
302. — *Ballet sur air de la Valse 14 de Chopin.*

LA REORGANISATION DU CINÉMA SCOLAIRE ET POST-SCOLAIRE

Usager du 9 m/m 5, qu'il me soit permis, malgré mon jeune âge, de vous faire quelques suggestions ; du choc des idées jaillit la lumière, dit-on.

— Supériorité du cinéma (animé) sur la projection fixe pour la démonstration des phénomènes qui durent un certain temps. (Exemple géologie : le profil d'équilibre d'un fleuve).

— Pour l'enseignement, pensez à l'utilisation du dessin animé, simplification, conservant malgré tout le mouvement (ex-circulation).

— Le sonore pour l'enseignement est une erreur. C'est le maître qui doit commenter le film, l'image selon sa classe (niveau qui peut encore varier d'une année à l'autre).

— Enfin, pensez à l'arrêt du film sur l'image qui permet une étude plus approfondie et remédie au caractère fugitif des idées acquises par un passage trop rapide. — ILLISIBLE.

LA MONOTYPE C.E.L. a commencé à fonctionner

Après d'indicibles tribulations, nous venons enfin de sortir nos premières polices.

La présente note est composée avec les caractères de cette police que nous appellerons : C.E.L. 1.

Pour l'instant, nous n'avons que ce modèle. Nous espérons avoir sous peu des matrices corps 12 et plus tard du gros corps.

A l'avenir, nous ferons fondre des demi-polices de 1 kg 900 à 2 kgs environ. Deux demi-polices forment la police normale.

Si vous désirez une police plus lourde, vous pourrez commander trois demi-polices.

Nous assurons tous réassortiments pour ces polices. Nos livraisons en deviendront aussi plus rapides, pourvu que nous ayons du plomb.

C. Freinet.